



Discours

de Monsieur Paul Goa ZOUMANIGUI, Conseiller à la Mission permanente de la République de Guinée auprès des Nations Unies, à la 48^{ÈME} session de la Commission de la condition de la femme.

New York, le 3 mars 2003

(S.V.P. Vérifier à l'audition)

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du bureau, l'appréciation de ma délégation pour l'organisation de la présente session de la Commission de la Condition de la femme.

Je remercie les intervenants qui, au début de nos travaux, ont fait des déclarations liminaires qui nous ont permis de mieux comprendre les questions à l'ordre du jour.

Je remercie particulièrement Madame Angéla King qui, tout au long de sa brillante carrière, s'est battue pour élever la conscience générale sur la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Je lui souhaite bonne chance dans ses entreprises futures.

Ma délégation est reconnaissante au secrétariat pour nous avoir procuré les documents nécessaires.

Elle s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et voudrait faire quelques commentaires à titre national.

Madame la Présidente,

La Déclaration politique de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée générale nous a permis de réaffirmer notre attachement aux buts et objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et de recommander l'évaluation régulière de leur mise en oeuvre.

En accueillant, avec satisfaction, les conclusions de cette session, nous avons, par la résolution 57/71, souligné la nécessité d'une volonté politique aux niveaux national, régional et international pour assurer la mise en oeuvre effective de la Déclaration et du Programme d' action.

A ce titre, la contribution et l'action concertée des États membres, de l'Assemblée générale, du Conseil Économique et Social, de la Commission de la condition de la femme et d'autres acteurs, notamment les acteurs de la société civile, sont indispensables à l'élaboration et au suivi des politiques sociales, ainsi qu'à la mise en oeuvre des recommandations de la session.

Dans ce cadre, le rôle de la Commission de la condition de la femme qui demeure un cadre privilégié de concertation, en vue de défendre efficacement les droits de la femme et promouvoir l'égalité, révèle sans cesse sa pertinence.

Ma délégation se félicite, à cet égard, de l'interaction de la Commission avec d'autres organes, de l'organisation de panels et apprécie les progrès enregistrés, tels que décrits dans les différents documents mis à notre disposition.

Madame la Présidente,

En choisissant comme thèmes principaux de la présente session, l'égalité de la participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits et le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes, la Commission a, encore une fois, démontré sa préoccupation et sa détermination à accorder la priorité à l'intégration à tous les niveaux national, régional et international et dans les domaines critiques d'une perspective sexospécifique, en vue de promouvoir les droits fondamentaux, la participation politique et le bien être socio-économique des femmes.

Ma délégation se félicite, à cet effet, de la soumission, par le Secrétaire général, des rapports sur ces questions.

Elle partage, de manière générale, les points de vue exprimés dans ces documents et fonde l'espoir que les recommandations y contenues feront l'objet d'un examen minutieux de la part de la Commission.

Mon pays qui a eu l'honneur de siéger au conseil de sécurité, comme membre non permanent au cours des deux dernières années, se félicite singulièrement de l'attention que cet Organe accorde, à la question des femmes dans les conflits armés.

L'adoption de la résolution 1325, intitulée "Femmes, Paix et Sécurité", qui prend en compte, les femmes et les filles, aussi bien en tant que victimes des conflits que protagonistes du processus de paix et de reconstruction, confère également à celles-ci des responsabilités dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix et appelle les autres acteurs, notamment les États membres à mettre en application les dispositions de la résolution.

Ma délégation se félicite, à cet égard, de la publication du rapport du Secrétaire général, contenu dans le document S/2002/1154, qui appelle l'attention sur les principaux résultats et conclusions de l'étude sur les femmes, la paix et la sécurité, met l'accent sur les difficultés qui doivent être surmontées pour progresser dans la réalisation de l'égalité des sexes en ce qui concerne la paix et la sécurité et contient des recommandations sur les mesures que le Conseil de sécurité pourrait être amené à prendre pour accélérer la mise en œuvre des objectifs et recommandations contenus dans la résolution.

Elle souligne que la mise en œuvre des recommandations du rapport, qui sont transversaux nécessite l'implication active de tous les acteurs et constitue un défi majeur pour les gouvernements nationaux, le système des Nations Unies et les partenaires au développement.

Nous nous réjouissons, à cet effet, de la mise sur pied du "Groupe des amis de la résolution 1325", dont mon pays est membre, et fondons l'espoir que les actions de ce groupe continueront d'être soutenues.

La Guinée qui a souffert des conséquences, de tous ordres, des conflits dans la sous région Ouest africaine apprécie le rôle que l'Antenne guinéenne des Femmes Ministres et Parlementaires, en collaboration avec l'Organisation des Femmes de la Rivière Mano, a joué et continue de jouer dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix.

C'est l'occasion pour moi de renouveler notre gratitude à la communauté internationale, notamment au système des Nations Unies, pour la marque d'attention et surtout d'appréciation dont a été l'objet, l'Organisation des Femmes de la Rivière Mano, qui a bénéficié d'une récompense pour son implication dans la résolution des conflits dans la sous région. Ce qui est un motif de satisfaction et d'encouragement.

Ma délégation souhaite que les expériences acquises par les organisations du même type, dans les différentes régions, fassent l'objet du plus large échange et jouent un rôle catalyseur en faveur de la responsabilité des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, il me plait d'indiquer que dans le cadre du rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes, la composante femme est prise en compte de manière spécifique et transversale dans la mise en œuvre des politiques sectorielles du gouvernement guinéen, conformément aux dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes.

Ainsi, la promotion féminine est intégrée dans les stratégies et politiques sectorielles des autres départements ministériels, dont les objectifs et programmes en appui à la mission du Ministère des Affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, concourent de manière cohérente à la réalisation de ces politiques.

En Guinée, les questions de promotion de la femme ne sont pas l'apanage des seuls pouvoirs publics. De nombreuses organisations de la société civile, créées à la faveur de la libéralisation des initiatives privées depuis 1984 ont opté pour la poursuite de cet objectif.

C'est ainsi que les actions de la Direction Nationale de la Promotion féminine sont constamment appuyées par des personnes ressources d'autres départements techniques, de la société civile et des Organisation Non Gouvernementales.

La conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs nationaux a permis une coordination des actions nationales et favorisé une meilleure implication de la Guinée aux initiatives et activités sous régionales, régionales et internationales.

L'engagement politique du Gouvernement guinéen en faveur de la promotion de la femme s'est traduit par l'adoption d'une politique nationale et le renforcement du cadre institutionnel.

Les progrès enregistrés, grâce à la collaboration des autres acteurs nationaux et internationaux, sont encourageants. Toutefois, il convient de redoubler d'efforts pour la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que de la Déclaration politique de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour remercier tous les partenaires pour leur assistance et leur appui au Gouvernement guinéen et leur lancer un appel à davantage contribuer aux efforts de développement social de mon pays.

Mon pays, qui continue de croire que la problématique de la promotion de la femme doit se traduire en réalité concrète, souligne la nécessité et son engagement d'en faire une partie intégrante des programmes de développement.

* C'est pourquoi, nous fondons l'espoir que cinq ans après la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale, dix ans après Beijing, vingt ans après Nairobi et trente ans après Mexico, la 49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme sera l'occasion pour nous de faire le bilan des progrès accomplis et, au besoin, d'envisager de nouvelles initiatives, comme nous le recommande la Déclaration politique.

Je vous remercie.